

MAIRIE DE MOUHET
Procès-Verbal du Conseil Municipal
24 avril 2026

Le **vendredi 24 avril 2026** à 19h00 à la salle Micheline Bacha de Mouhet.

Le conseil municipal de Mouhet, dûment convoqué le 17 avril 2026 par le Maire, s'est réuni à la salle Micheline BACHA de Mouhet, sous la présidence du Maire, Jean-Christophe PLANTUREUX.

Présents : Josiane COUVE, Béatrice DADIE, Julien DELORME, Isabelle GUILLOU, Nathalie LABERTHONIERE, Jean-Marie LAVILLONNIERE, Laurent LEFEVRE, Jean-Christophe PLANTUREUX, Emmanuel ROULLET, Philippe TOURATIER.
Absent excusé : Valérie DEJOIE donne procuration à Josiane COUVE.

Ordre du Jour :

- 2026-035 : Nomination d'un secrétaire de séance.
- 2026-036 : Approbation du P.V. du Conseil Municipal du 21 mars 2026.
- 2026-037 : Redevances d'occupation du domaine public par les installations Orange année 2026.
- 2026-038 : Redevances d'occupation du domaine public pour la fibre optique pour année 2026.
- 2026-039 : Achats cantine et salle Bernard Lapeyre.
- 2025-040 : Abrogation et remplacement Délibération 2026-007 – Vente de parcelle.
- 2026-041 : Compte Financier Unique 2025.
- 2026-042 : Affectation de résultat 2025.
- 2026-043 : Subventions aux associations.
- 2026-044 : Fongibilité des crédits en M57 pour 2026.
- 2025-045 : Vote des taux des impôts directs locaux 2026.
- 2025-046 : Vote du Budget Primitif 2026.
- 2025-047 : Propositions membres CCID.
- 2025-048 : Désignation membres CCLE.
- 2025-049 : Abrogation et remplacement délibération 2026-032 - Désignation des délégués communaux au sein du PNR de la Brenne.
- 2025-050 : Désignation d'un correspondant défense.
- 2025-051 : Désignation d'un correspondant incendie.
- 2025-052 : Bien de section Faon.

Informations Diverses :

- Point travaux
- Divers

Le quorum étant atteint, le conseil municipal débute.

2026-035 : Nomination d'un secrétaire de séance.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 11

Considérant le quorum atteint,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Code des Postes et Télécommunications, Orange, après avoir recensé les installations sur le territoire de la commune, demande de fixer le montant annuel de la redevance pour la fibre à Berry Fibre Optique,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE

- Article 1 : D'appliquer les montants « plafonds » des redevances dues pour l'année 2026, à savoir 49.11€/km pour les artères souterraines, 65.49€/km pour les artères aériennes et 32.74€/km autres (armoire de rue), ce qui représente une redevance annuelle totale arrondie à **cent cinquante-cinq euros et quarante-huit centimes (155.58€)** pour la commune de Mouhet en 2026 suivant le calcul suivant :

Les artères de télécommunications étant de

- artère souterraine	: 0.417 Km à 49.11€ soit	20.48€
- artère aérienne	: 1.783 Km à 65.49€ soit	116.77€
- équipement	: 0.560m ² à 32.74€/m ² soit	18.33€

Total	:	<u>155.58€</u>
-------	---	----------------

- Article 2 : De charger Monsieur le Maire de procéder à la mise en recouvrement de la somme de 155.58€ euros.
- Article 3 : D'inscrire ces recettes au budget 2026

2026-039 : Achats cantine et salle Bernard Lapeyre.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 11

Considérant le quorum atteint,

Considérant les devis reçus pour l'achat d'une cuisinière 5 feux à gaz avec four électrique, d'une hotte et d'un chauffe-plat pour la salle Bernard Lapeyre ; d'un plan de travail équipé et d'un meuble de rangement pour la cantine,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE

- Article 1 : D'acheter une cuisinière 5 feux à gaz avec four électrique, une hotte et un chauffe-plat pour la salle Bernard Lapeyre ; un plan de travail équipé et un meuble de rangement pour la cantine à la société Axima, pour la somme de 15368 euros H.T., soit 18441,60 euros T.T.C.
- Article 2 : D'inscrire ces dépenses au budget 2026.

2026-040 : Abrogation et remplacement Délibération 2026-007 - Vente de parcelle.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 10

Vu la délibération 2026-007,

Considérant le quorum atteint,

Considérant la demande d'administrés par courrier en date du 02 février 2026 souhaitant acquérir la parcelle D2082,

Considérant que M. Laurent LEFEVRE est intéressé à l'affaire, il quitte la salle et ne prend pas part au vote,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE

- Article 1 : D'abroger la délibération 2026-007.

- Article 2 : De mettre en vente la parcelle D2082 d'une superficie de 69m² au prix de 34,50 euros.
- Article 3 : De préciser que les frais de géomètre s'ils sont utiles et frais d'actes sont à la charge de l'acquéreur.
- Article 4 : D'autoriser le Maire ou les adjoints délégués à signer l'acte authentique et tous les documents afférents à l'affaire.

2026-041 : Compte Financier Unique 2025.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 10

Considérant le quorum atteint,

Considérant le compte financier unique (CFU) 2025 dressé par dressé par M. Jean-Christophe PLANTUREUX, Maire de Mouhet, Mme Christine COUTY, Inspecteur des finances publiques et Mme Marie-Laure-AUDUREAU, Inspecteur divisionnaire FiP classe normale, ci-dessous et s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

RESULTAT BUDGETAIRE DE L'EXERCICE 2025

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES			
Recettes nettes	394 502,56 €	496 193,37 €	890 695,93 €
DEPENSES			
Dépenses nettes	93 425,74 €	573 332,94 €	666 758,68 €
RESULTAT EXERCICE			
Excédent	301 076,82 €	- €	223 937,25 €
Déficit	- €	77 139,57 €	223 937,25 €

RESULTAT D'EXECUTION DE L'EXERCICE 2025

	Résultat clôture 2024	Part affectée à l'investissement 2025	Résultat Exercice 2025	Transfert ou intégration par opération no	Résultat clôture 2024
Investissement	239 814,44 €		301 076,82 €	- €	61 262,38 €
Fonctionnement	641 134,43 €	239 814,44 €	77 139,57 €	- €	324 180,42 €
Total	401 319,99 €	239 814,44 €	223 937,25 €	- €	385 442,80 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, Monsieur le Maire s'étant retiré de la salle, sous la présidence de M. Jean-Marie LAVILLONNIÈRE, à l'unanimité,

DECIDE

- Article 1 : De lui donner acte de la présentation faite du compte financier unique (CFU) 2025 ci-dessus.
- Article 2 : De reconnaître la sincérité des restes à réaliser,
- Article 3 : D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
- Article 4 : De ce fait, faire signer M. Jean-Marie LAVILLONNIÈRE.

2026-042 : Affectation de résultat 2025.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 11

Considérant le quorum atteint,

Considérant le rappel, de Monsieur le Maire, des résultats du compte financier unique (CFU) suivant :

Subventions 2026

Nom association	Subventions proposées
ANACR Saint Benoit du Sault	80 €
CHORANIMUS	80 €
Comité des Fêtes	6 500 €
Société de Pêche Le Devon	350 €
Prévention Routière	80 €
Société Communale de Chasse	600 €
FNACA	80 €
Festiv'en Marche	350 €
Fédération Randonnée	50 €
Comité de défense gare argenton sur creuse	20 €
Colin Compétition	200 €
Cantine	25 000 €
TOTAL	33 390 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE

- Article 1 : D'attribuer les subventions aux associations pour 2026 conformément au tableau ci-dessus.
- Article 2 : De les inscrire au Budget Primitif 2026.

2026-044 : Fongibilité des crédits en M57 pour 2026.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 11

Vu l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales, l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre de finances pour 2019 et l'arrêté ministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales,

Vu l'article L. 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales, « dans la limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance »,

Considérant le quorum atteint,

Considérant l'information, par M. le Maire, des membres du conseil que le référentiel M57 étend à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies offrant une plus grande marge de manœuvre et souplesse budgétaire aux gestionnaires et notamment en matière de fongibilité des crédits.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

BUDGET PRIMITIF 2026 - COMMUNE DE MOUHET

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		TOTAL
011	Charges à caractère général	250 000,00 €
012	Charges de personnel	185 000,00 €
014	Atténuation de produits	42 000,00 €
65	Autres charges de gestion	128 000,00 €
66	Charges financières (Intérêts)	887,26 €
67	Charges spécifiques	500,00 €
68	Dotations aux provisions	9 021,74 €
Total avant virement section investissement		615 409,00 €
023	Amortissements	246 991,00 €
042	Virement à la section d'Investissement	0
TOTAL GENERAL		862 400,00 €

RECETTES		TOTAL
002	Report à nouveau	122 451,85 €
013	Remboursement charges du personnel	488,15 €
70	Produits des services, des domaines	24 000,00 €
73	Impôts et Taxes	191 363,00 €
74	Dotations Subventions	168 777,00 €
75	Produits de gestion	355 100,00 €
77	Atténuation de produits	220,00 €
TOTAL GENERAL		862 400,00 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES		TOTAL
001	Solde d'exécution négatif	- €
	RAR dépenses	200 134,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	12 012,30 €
20	Immobilisations incorporelles sauf ope et 204	10 780,00 €
21	Immobilisations corporelles	610 053,88 €
Total opérations réelles		632 846,18 €
040	Subv d'invest transférées (amortissements)	
041	Opérations patrimoniales (frais études)	
Total opérations d'ordres		-
TOTAL GENERAL		632 846,18 €

RECETTES		TOTAL
001	Solde d'exécution positif	61 262,38 €
	RAR recettes	- €
10	Total dotations et fond d investissement	252 871,62 €
13	Subventions d investissement	69 721,18 €
16	Emprunts	2 000,00 €
Total opérations réelles		385 855,18
021	Virement de la section de Fonctionnement	246 991,00 €
Total opérations d'ordres		246 991,00
TOTAL GENERAL		632 846,18 €

CUMULE

TOTAL CUMULE DEPENSES	1 495 246,18 €
------------------------------	-----------------------

TOTAL CUMULE RECETTES	1 495 246,18 €
------------------------------	-----------------------

La section d'investissement est équilibrée à 632 846,18 €.

La section de fonctionnement est équilibrée à 862 400,00 €.

Le budget total est équilibré à 1 495 246,18 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE

- Article 1 : D'approuver le Budget Primitif 2026.
- Article 2 : De voter le Budget Primitif 2026.
- Article 3 : De le transmettre à la préfecture de l'Indre et au SGC du Blanc.

2026-047 : Propositions membres CCID.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 11

Vu l'article 1650 du CGI prévoyant la création d'une commission communale des impôts directs (CCID) dans chaque commune,

Considérant le quorum atteint,

Considérant que la CCID est composée de 7 membres : le Maire, Président, et 6 commissaires,

Considérant que les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un État membre de l'Union européenne ; avoir au moins 18 ans ; jouir de leurs droits civils ; être inscrits sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune ; être familiarisés avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

Pour mémoire, depuis le précédent renouvellement, l'obligation de désigner un commissaire extérieur à la commune ou propriétaire de bois est supprimée. Il

appartient au Maire de vérifier que les personnes proposées sont effectivement inscrites sur l'un des rôles d'impôts directs locaux de la commune.

La liste de propositions établie par délibération du conseil municipal doit donc comporter 24 (ou 32) noms :

Considérant que le conseil municipal doit proposer 12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE

- Article 1 : de proposer les membres suivants pour la constitution d'une nouvelle Commission Communale des Impôts Directs (CCID) dans la commune :

Proposition Titulaires	Proposition Suppléants
LAVILLONNIERE Jean-Marie, Mouhet	PERPEROT Clarisse, Mouhet
TOUZEAU Jean-Louis, Mouhet	DELORME Michel, Mouhet
GUILLOU Isabelle, Mouhet	LAVILLONNIERE Pascale, Mouhet
CHATEIGNER Dominique, Mouhet	CHATEIGNER Laurent, Mouhet
DEJOIE Valérie, Mouhet	MAILLOCHON Fabrice, Mouhet
AUCHARLES Philippe, Mouhet	LECHERVY Serge, Mouhet
ROZET Emmanuel, Mouhet	GUILLOU Pascal, Mouhet
REIGNOUX Mikaël	DEJOIE Francis, Mouhet
COUVE Josiane, Mouhet	DELORME Julien, Mouhet
ROULLET Emmanuel, Mouhet	LEFEVRE Laurent, Mouhet
DADIE Béatrice, Mouhet	BOURROUX Jean-Marie, Mouhet
LABERTHONNIERE Nathalie, Mouhet	BIMBAUD Aline

- Article 2 : De transmettre cette liste au Directeur Départemental des Finances Publiques de l'Indre.

2026-048 : Désignation membres CCLE.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 11

Vu l'article L19 du code électoral,

Vu qu'une seule liste a obtenu des sièges lors du renouvellement du 15 mars 2026,

Considérant le quorum atteint,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE

- Article 1 : De proposer :

- Pour le conseil municipal :
 - Josiane COUVE, titulaire
 - Nathalie LABERTHONNIERE, suppléante
- Pour le tribunal judiciaire :
 - Geneviève PHILIPPON, titulaire
 - Jean-Marie BOURROUX, suppléant
- Pour l'administration :
 - Jean-Louis TOUZEAU, titulaire
 - Pascale LAVILLONNIERE, suppléante

- Article 2 : De communiquer ces noms à la préfecture de l'Indre et au tribunal Judiciaire de Châteauroux.

2026-049 : Abrogation et remplacement délibération 2026-032 - Désignation des délégués communaux au sein du PNR de la Brenne.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 11

Vu l'article L.2122.10 le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération 2026-032 - Désignation des délégués communaux au sein du PNR de la Brenne,

Considérant le quorum atteint,

Considérant le mail du PNR de la Brenne du 24/03/2026 indiquant qu'il fallait désigner un titulaire et un suppléant,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE

- Article 1 : D'abroger la délibération 2026-032 - Désignation des délégués communaux au sein du PNR de la Brenne.
- Article 2 : De désigner
 - Jean-Christophe PLANTUREUX, délégué titulaire
 - Julien DELORME, délégué suppléant

de la commune auprès du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de la Brenne.

- Article 3 : De transmettre cette délibération au Président du Syndicat.

2026-050 : Désignation d'un correspondant défense.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 11

Vu l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, il peut être procédé à ces désignations par un vote à main levée si le conseil municipal en décide à l'unanimité. Dans le cas contraire, il sera procédé à un vote à bulletin secret.

Considérant le quorum atteint,

Considérant que depuis 2001, le Gouvernement soucieux de renforcer le lien entre la Nation et ses forces armées a décidé d'instaurer une fonction de conseiller municipal en charge des questions de défense. Le « correspondant défense » est le relais local des questions de défense, de mémoire et de citoyenneté. Il contribue à entretenir le lien entre la Nation et les Armées, à transmettre la mémoire des conflits et à sensibiliser les jeunes aux valeurs républicaines.

Son rôle est le suivant :

- Informer les citoyens sur la politique de défense de la France, qui vise à assurer la protection des Français et de leurs intérêts sur le territoire national et à l'extérieur.
- Sensibiliser les jeunes générations à la défense.
- Assurer un rôle pédagogique sur le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité.

Il convient de désigner le conseiller municipal qui sera chargé de remplir cette fonction.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE

- Article 1 : De nommer Julien DELORME correspondant défense.
- Article 2 : De prévenir les services concernés de cette désignation.

2026-051 : Désignation d'un correspondant incendie

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 11

Vu la Loi 2021-1520 du 25 novembre 2021,

Vu le décret 2022-1091 du 29 juillet 2022,

Considérant le quorum atteint,

Considérant que Monsieur le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire de désigner un correspondant incendie et secours,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE

- Article 1 : De nommer Emmanuel ROULLET correspondant incendie et secours.
- Article 2 : De prévenir les services concernés de cette désignation.

2026-052 : Bien de section Faon.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 11

Vu l'article L2411-5 du CGCT,

Vu la délibération 2025-029 - Bien de section de Faon,

Considérant le quorum atteint,

Considérant le mail du contrôle de légalité du 13/04/2026 disant qu'une des conditions pour déclencher un arrêté préfectoral est soit que la commune peut prouver qu'elle paie les taxes foncières de ce bien de section, soit que le bien de section regroupe au moins 20 électeurs pour constituer cette commission,

Considérant qu'aucune de ces conditions n'est remplie,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE

- Article 1 : D'abroger la délibération 2025-029 - Bien de section de Faon.

Informations Diverses :

Point travaux :

- Les forges avancent bien. La pompe à chaleur à l'école est installée.
- La sécurisation du Bourg est terminée, une amélioration sera faite sur les bords du ralentisseur devant la mairie.
- Les parkings école et devant salle Bernard Lapeyre sont terminés.
- Travaux électriques dans la mairie.

Divers :

- Des places pour festival en Marche ont été donnée par l'association aux élus.
- Un tableau récapitulatif sur le legs Bacha est distribué à tous les élus.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22H00.

Le Maire,
Jean-Christophe PLANTUREUX

Le Secrétaire de séance,
Laurent LEFEVRE

Date de publication : 08/06/2026

